

La hausse trimestrielle des effectifs salariés au deuxième trimestre est portée principalement par l'hébergement et restauration

Si le deuxième trimestre voit se poursuivre le conflit en Ukraine, ses conséquences sur le niveau d'emploi n'est pas prégnant. Comme ailleurs en France, les effectifs salariés continuent en effet de progresser. Ils augmentent de 0,7 % sur le trimestre. Les autres départements et régions d'outre-mer (Drom) continuent également d'afficher des hausses de leurs effectifs.

L'hébergement-restauration porte principalement la hausse trimestrielle des effectifs. Les effectifs du secteur progressent de 4,3 % sur le trimestre. A l'inverse, les effectifs de l'intérim poursuivent leur recul entamé au premier trimestre (- 1,6 % après - 0,6 %).

La hausse des effectifs salariés continue de se retrouver dans toutes les zones d'emploi de La Réunion. La zone Est affiche la plus forte progression (+ 2,2 % sur le trimestre), et les autres zones progressent également avec un ralentissement dans le Nord et le Sud.

Le salaire moyen par tête (SMPT) connaît une hausse de 2,7 % sur le trimestre. La hausse est supérieure à celle observée au trimestre précédent (+ 0,4 %).

La masse salariale connaît un rebond après le ralentissement du dernier trimestre. Elle affiche une hausse de 3,7 % sur le trimestre après + 0,8 % observé au premier trimestre. La hausse est portée principalement par le commerce, la construction et les services aux entreprises.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors-intérim augmente de 7,9 % sur le trimestre. La hausse est principalement portée par les déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois qui représentent près du quart des DPAE du trimestre. Les autres types de contrat connaissent également des hausses de leurs nombres de DPAE sur le trimestre.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au deuxième trimestre 2022

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	179 128	0,7	4,3	8,6
	Masse salariale (en Md€)	1,3	3,7	11,2	14,7
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 417	2,7	6,6	5,7
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	19,1	0,4	2,4	2,8
	Masse salariale (en Md€)	165,3	1,5	10,8	9,5
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 885	1,2	7,2	6,7

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Les effectifs salariés continuent de progresser au deuxième trimestre

Les effectifs du deuxième trimestre 2022 s'établissent à 179 128 postes. Ils progressent de 4,3 % par rapport au deuxième trimestre 2021 (+ 7 421 postes supplémentaires), et de 0,7 % par rapport au trimestre précédent (+ 1 251 postes supplémentaires). La progression au deuxième trimestre suit le même rythme que celle observée au trimestre précédent (+ 0,6 %). A l'image du premier trimestre, les effectifs continuent d'être nettement supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 8,6 % par rapport au dernier trimestre 2019).

La progression trimestrielle des effectifs salariés de La Réunion continue d'être supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national (+ 0,4 % sur le trimestre).

Tous les départements et régions d'outre-mer continuent d'afficher des hausses de leurs effectifs

La Guadeloupe affiche désormais une hausse de ses effectifs (+ 1,6 %) après la stabilité observée au premier trimestre (+ 0,02 %). Les effectifs salariés de la Martinique poursuivent leur progression : + 1,4 % sur le trimestre après la hausse de 1,0 % observée au trimestre précédent. Ceux de La Guyane poursuivent également leur progression : + 1,5 % après + 0,5 % observé au premier trimestre.

A l'image du trimestre précédent, les niveaux d'effectifs de ces trois Drom sont supérieurs à leurs niveaux d'avant-crise. La Guyane continue d'afficher la plus forte hausse (+ 8,7 % par rapport au dernier trimestre 2019, après + 7,0 % observé au trimestre précédent).

La hausse des effectifs salariés continue de se retrouver dans toutes les zones d'emploi de La Réunion

Les effectifs de la zone Est continuent de croître : + 2,2 % après + 0,4 % observé au trimestre précédent. La zone affiche la plus forte progression au deuxième trimestre (Cf. carte 1). Les autres services¹ et le HCR (hôtel-café-restaurant) portent principalement la hausse des effectifs de la zone.

La zone Ouest affiche une hausse de 1,0 % après + 0,9 % observé au trimestre précédent. La hausse d'effectifs des autres services, du HCR ainsi que de l'industrie porte cette progression.

Les effectifs salariés du Sud de La Réunion poursuivent leur progression mais connaissent un ralentissement : + 0,7 % en glissement trimestriel après + 1,3 % au trimestre précédent. La hausse est portée principalement par la progression des effectifs du HCR (+ 3,4 %) et de l'industrie (+ 1,6 %). La zone connaît notamment une baisse d'effectifs dans l'intérim (- 1,8 %).

Le Nord de La Réunion suit également la même tendance : + 0,2 % après + 0,5 %. La hausse est portée par le HCR (+ 3,9 %). Le secteur de l'intérim poursuit le recul de ses effectifs (- 4,8 % après - 4,6 %).

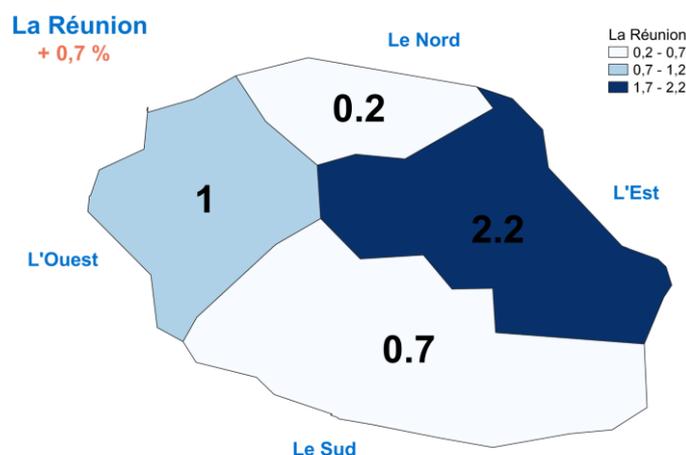
La masse salariale et le salaire moyen par tête poursuivent également leurs progressions au deuxième trimestre

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, s'établit à près de 1,3 milliard d'euros sur ce trimestre. Elle connaît un rebond après le ralentissement engagé depuis le troisième trimestre 2021 (+ 3,7 % après + 0,8 % observé au premier trimestre). La masse salariale du trimestre continue de rester fortement au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 14,7 % par rapport au dernier trimestre 2019). L'ouest de La Réunion affiche la progression la plus élevée de la masse salariale (+ 5,0 % sur le trimestre soit près de 19 millions d'euros en plus).

Cette hausse de la masse salariale est portée par la progression de 0,7 % des effectifs salariés, et celle du salaire moyen par tête (SMPT) de 2,7% sur le trimestre. Le SMPT s'établit à 2 417 euros mensuel, et continue d'être supérieur à son niveau d'avant-crise (+ 5,7 %). Il est par ailleurs inférieur à la moyenne nationale (2 885 euros).

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

¹ Hors intérim, commerce, et hôtel-café-restaurant.



Le secteur de l'hébergement-restauration porte la hausse trimestrielle des effectifs au deuxième trimestre ...

Les effectifs de l'hébergement-restauration repartent à la hausse, après le recul observé au trimestre précédent. Ils augmentent de 4,3 % sur le trimestre (soit près de 450 postes supplémentaires), après la baisse de 0,7 % observée au premier trimestre. Le niveau du trimestre dépasse de 9,4 % son niveau d'avant-crise. La masse salariale du secteur suit également la même tendance. Elle connaît une hausse après la baisse observée au trimestre précédent : + 10,5 % après - 2,1 %. La masse salariale du secteur repart également à la hausse (+ 10,5 % sur le trimestre après - 2,1 % au trimestre précédent).

L'industrie porte également la hausse trimestrielle des effectifs. Les effectifs du secteur progressent de 1,4 % sur le trimestre (près de 270 postes), portés principalement par l'industrie agro-alimentaire (+ 1,3 %) et les autres branches industrielles (+ 1,2 %).

A l'image des trois derniers trimestres, le secteur des services non marchands porte également la hausse trimestrielle des effectifs salariés. Le secteur connaît une hausse de 0,6 % (soit près de 200 postes supplémentaires) : la hausse se retrouve principalement dans le secteur de l'hébergement médico-social et action sociale (en vision NACE 38).

Le secteur du commerce repart à la hausse après la légère baisse observée au premier trimestre. Le secteur connaît une hausse de 0,5 % sur le trimestre (soit près de 160 postes supplémentaires), après - 0,1 % observé au premier trimestre. La masse salariale du secteur repart également à la hausse : + 3,1 % après - 0,2 % au premier trimestre.

La construction suit également la même tendance. Les effectifs du secteur progressent de 0,7 % (près de 120 postes supplémentaires) après le recul de 0,5 % du trimestre précédent.

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 274	1,8	1,8	6,6	12,9
C1-DE	Industrie	19 192	10,7	1,4	3,3	5,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	7 263	4,1	1,3	4,5	5,4
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	778	0,4	5,1	2,9	-2,8
C4	Fabrication de matériels de transport	107	0,1	8,0	3,9	4,8
C5	Fabrication d'autres produits industriels	6 772	3,8	1,2	3,0	7,7
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 272	2,4	1,1	1,8	4,8
FZ	Construction	17 807	9,9	0,7	3,2	10,6
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	133 722	74,7	0,7	4,4	8,3
GZ	Commerce	32 482	18,1	0,5	2,7	3,6
HZ	Transports et entreposage	13 039	7,3	-0,3	1,9	1,7
IZ	Hébergement et restauration	11 188	6,2	4,3	11,6	9,4
JZ	Information et communication	3 819	2,1	1,9	2,4	3,7
KZ	Activités financières et d'assurance	6 505	3,6	0,4	1,4	5,3
LZ	Activités immobilières	2 361	1,3	-1,0	0,4	2,9
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (service aux entreprises)	23 903	13,3	0,1	4,6	12,7
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	30 651	17,1	0,6	4,7	13,1
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	9 774	5,5	0,3	8,0	14,2
Intérim	Intérim	5 133	2,9	-1,6	10,1	17,1
TOTAL		179 128	100,0	0,7	4,3	8,6

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



... avec des ralentissements dans d'autres secteurs ...

Les effectifs du secteur de services aux ménages connaissent un ralentissement après la forte hausse observée au trimestre précédent (+ 0,3 % après + 3,3 %). Le niveau des effectifs reste néanmoins fortement supérieur à leur niveau d'avant-crise (+ 14,2 %). La masse salariale du secteur poursuit sa hausse : + 5,4 % après + 1,1 % observé au trimestre précédent.

Les activités de services aux entreprises poursuivent leur ralentissement. Les effectifs du secteur progressent de + 0,1 % après + 1,2 % observé au premier trimestre (et après + 1,6 % observé au quatrième trimestre 2021).

Les effectifs de transport reculent après la forte hausse observée au trimestre précédent. Ils baissent de 0,3 % après la hausse de 1,1 %.

... et un recul marqué des effectifs de l'intérim

Le secteur de l'intérim poursuit le recul de ses effectifs après celui observé au trimestre précédent (- 1,6 % après - 0,6 %). Le niveau du trimestre reste toutefois à 17,1 % plus élevé que son niveau d'avant-crise. A l'inverse, la masse salariale du secteur poursuit sa hausse, et se retrouve à 20,3 % plus élevée que son niveau d'avant-crise.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	19,8	1,5	2,6	5,4	16,7
C1-DE	Industrie	157,3	12,1	3,2	7,5	11,6
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	54,0	4,2	3,5	10,4	15,4
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	6,2	0,5	4,1	5,2	2,9
C4	Fabrication de matériels de transport	0,7	0,1	-2,0	5,7	0,9
C5	Fabrication d'autres produits industriels	53,2	4,1	4,5	7,5	11,1
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	43,1	3,3	1,2	4,6	9,1
FZ	Construction	120,1	9,3	5,9	5,6	9,5
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	966,2	74,5	3,6	12,4	15,7
GZ	Commerce	237,5	18,3	3,1	8,6	14,9
HZ	Transports et entreposage	105,7	8,1	4,2	10,0	5,7
IZ	Hébergement et restauration	62,7	4,8	10,5	77,5	19,7
JZ	Information et communication	41,0	3,2	5,3	8,9	13,1
KZ	Activités financières et d'assurance	67,9	5,2	1,0	4,6	10,8
LZ	Activités immobilières	21,4	1,6	2,7	6,1	10,8
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	167,5	12,9	4,0	13,0	19,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	207,5	16,0	1,7	7,8	19,1
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	54,9	4,2	5,4	19,4	22,1
Intérim	Intérim	34,4	2,7	4,5	20,8	20,3
TOTAL		1 297,7	100,0	3,7	11,2	14,7

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) poursuit sa progression

Le nombre de déclarations d'embauche hors-intérim s'établit à 57 247 déclarations au deuxième trimestre, soit une hausse de 7,9 % sur le trimestre et de 25,1 % sur un an. Le nombre de DPAE est nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 32,5 % par rapport au dernier trimestre 2019). Près de 55 % des DPAE du trimestre sont constituées de CDD de moins d'un mois, le quart de CDD de plus d'un mois, et le reste de CDI.

La hausse des DPAE est portée principalement par les CDD de plus d'un mois. Ils progressent de 15,2 % sur le trimestre (après la baisse de 2,0 % observée au trimestre précédent) et de 26,0 % sur un an. Le secteur de l'hébergement et restauration a le plus recours à ce type de contrat au deuxième trimestre (+ 47,2 % sur le trimestre).

Les autres types de contrat connaissent également des hausses de leurs DPAE. A l'image des CDD de plus d'un mois, les déclarations en CDI repartent à la hausse après la baisse du trimestre précédent. Elles progressent de 14,0 % sur le trimestre après - 7,4 %. La hausse trimestrielle est notamment expliquée par les hausses de déclarations dans l'hébergement-restauration (+ 19,6 %) et la construction (18,0 %).

Les CDD de moins d'un mois continuent de progresser mais connaissent un ralentissement au deuxième trimestre. Ils affichent une hausse de 2,9 % après 5,2 % observé au trimestre précédent. Malgré les hausses dans l'information-communication (+ 63,1 %) et l'hébergement-restauration (+ 14,4 %), ce type de contrat connaît des reculs du nombre de déclarations dans le commerce (- 15,2 %) et les services aux entreprises (- 1,4 %).

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	850	1,5	2,1	-3,1	14,9	-34,6	35,3
C1-DE	Industrie	3 138	5,5	14,3	0,8	15,1	23,8	21,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	1 704	3,0	12,2	-7,2	16,0	26,3	17,8
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	74	0,1	14,9	29,2	16,9	9,7	2,0
C4	Fabrication de matériels de transport	17	0,0	22,7	-65,7	104,6	-18,3	98,9
C5	Fabrication d'autres produits industriels	1 019	1,8	10,3	15,6	7,2	10,7	23,8
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	324	0,6	44,5	14,9	30,6	76,3	41,4
FZ	Construction	3 423	6,0	17,2	13,5	16,1	18,0	12,2
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	49 837	87,1	7,1	2,9	15,1	12,5	34,9
GZ	Commerce	6 758	11,8	-1,0	-15,2	6,4	6,1	12,5
HZ	Transports et entreposage	2 511	4,4	6,2	0,8	25,5	-11,1	-10,7
IZ	Hébergement et restauration	7 330	12,8	22,4	14,4	47,2	19,6	-0,6
JZ	Information et communication	1 621	2,8	50,1	63,1	22,5	33,6	59,5
KZ	Activités financières et d'assurance	551	1,0	12,6	5,3	10,2	19,8	19,2
LZ	Activités immobilières	219	0,4	-3,0	-39,8	11,5	-2,5	-9,8
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	16 435	28,7	0,9	-1,4	9,5	11,7	116,3
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	8 529	14,9	5,9	1,0	11,3	17,7	36,9
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	5 881	10,3	12,6	11,4	13,8	19,0	13,1
TOTAL		57 247	100,0	7,9	2,9	15,2	14,0	32,5

Source : Urssaf



Sources et méthodologie

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (y compris les entreprises qui relèvent du secteur agricole dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité sociale agricole (MSA)).

Définitions et précisions

Les **effectifs salariés** et la **masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

Le **salaires moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **déclarations d'embauche de plus d'un mois** comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.